

Maison de l'Habitat - S.P.L « Gestion Aménagement Construction »

PROJET IMMOBILLIER

DOSSIER DE RESERVATION D'UN TERRAIN À BÂTIR LES MAIRIES

Votre interlocuteur : Mathilde LE MARRE - 2 02.37.38.55.00 - ≥ m.lemarre@spl-dreux.fr

MAISON DE L'HABITAT - S.P.L

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN À BÂTIR: 3 CHOIX DE LOTS

Ci-dessous la liste des documents obligatoires à fournir pour constituer un dossier de réservation d'un terrain à bâtir.

Pour tout document manquant le dossier sera refusé

- O Carte d'identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité
- Livret de famille complet
- Contrat de travail
- Les 3 derniers bulletins de salaire
- O Les relevés des aides prestations sociales (CAF, APL, Handicap, retraite, pension, rente...)
- Les 2 derniers avis d'imposition
- Justificatif de l'apport personnel
- La simulation de financement (terrain + construction) de la banque qui finance votre projet

SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉSERVATION

Après étude de votre dossier, nous fixerons le rendez-vous de signature du contrat de réservation

 Une caution de réservation d'un montant de 5% du montant HT du terrain vous sera demandée.
Cette somme sera à transmettre par virement bancaire 48h avant ce rendez-vous à l'étude de Maître ESNAULT - BAUDOUIN (Cherisy)

Suite à cette signature, vous recevrez un courrier en lettre recommandée A/R, conformément à la loi SRU, informant de la possibilité de vous rétracter dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la présentation du courrier.

APRÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉSERVATION — DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE

- O L'offre de prêt de la banque accordée
- Le justificatif de dépôt du permis de construire (récépissé de dépôt)
- o Le permis de construire accordé

NOTAIRE – MAITRE ESNAULT - BAUDOUIN

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR AU NOTAIRE

- O L'offre de prêt de la banque accordée
- O Le justificatif de dépôt du permis de construire (récépissé de dépôt)
- o Le permis de construire accordé